



TERRES
Caraïbes

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
GUADELOUPE - SAINT MARTIN

APPEL À
CANDIDATURE
**VIL'AWT
2024**



1. OBJECTIFS DU PROJET

L'EPF : Établissement Public Foncier devenu Terres Caraïbes souhaite que l'œuvre proposée ait un impact significatif sur l'espace public, en étant remarquable tant par son contenu que par son importance. L'œuvre doit sensibiliser le public à l'art, inviter à la promenade tout au long d'une continuité piétonne, et offrir une nouvelle perception des éléments du patrimoine local.

2. INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

L'œuvre doit s'intégrer harmonieusement dans son environnement et offrir une nouvelle lecture de l'espace public. Elle doit tenir compte des contraintes locales, notamment le contexte paysager et architectural, les usages du lieu, ainsi que la circulation des piétons et des véhicules.

3. CHOIX DES MATÉRIAUX

Les matériaux choisis doivent être adaptés à une exposition extérieure et résister aux contraintes climatiques. L'artiste doit également anticiper les actes de vandalisme. L'œuvre ne doit présenter aucun danger pour les passants. L'artiste doit garantir la durabilité de l'œuvre et veiller à ce que son entretien soit facile. Les matériaux de récupération sont acceptés.

4. THÉMATIQUE ET TECHNIQUES

Pour l'édition 2024, la thématique est « Sobriété ». L'artiste a le libre choix des techniques et des matériaux, y compris l'utilisation de la lumière. Le projet doit être détaillé dans une lettre d'intention.

5. OFFRE CHIFFRÉE

L'artiste sélectionné devra fournir une offre chiffrée incluant :

- La création et la réalisation de l'œuvre.
- L'installation de l'œuvre en collaboration avec les techniciens de l'EPF: Terres Caraïbes et la maîtrise d'ouvrage en charge du dossier Vil'awt.





6. TYPOLOGIES DE PROJETS

Les projets peuvent inclure :

- **Street Art** : Graffitis, fresques murales, pochoirs, affiches, mosaïques, installations temporaires.
- **Land Art** : Œuvres utilisant le paysage naturel, réalisées en plein air.
- **Art Sculptural** : Œuvres en trois dimensions, façonnées ou assemblées avec divers matériaux.
- **Art Audiovisuel** : Incluant des oeuvres photographiques et audios
- **Installation** : Créations artistiques occupant un espace spécifique et créant une expérience immersive.

Tout autre type de créations peuvent être proposés.

7. DOCUMENTS À FOURNIR

PHASE 1 : ACTE DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprendra :

- Une lettre de candidature signée, exprimant les motivations et les orientations du projet.
- Un dossier artistique (book) actualisé.
- Un curriculum vitae actualisé.
- Une garantie professionnelle : numéro SIRET, attestation de la maison des artistes ou AGESA, ou équivalent pour les artistes étrangers.

Les candidatures doivent être remises par voie digitale en téléversement sur le site www.vilawt.com, dans l'espace inscription ou adressées par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante : EPF, route de la rocade grand-camp 97139 Abymes. La date limite est fixée au 09 septembre 2024.

PHASE 2 : PRÉSÉLECTION ET DOSSIER COMPLET

Les candidats présélectionnés devront fournir en accord avec les parcelles proposées par la maîtrise d'ouvrage :

- Un acte d'engagement avec un budget détaillé.
 - Une note explicative des choix artistiques et des méthodes d'exécution.
 - Un échancier pour la réalisation des travaux.
 - Une fiche de prescription pour la maintenance.
 - Une fiche de préconisations pour les travaux de voirie ou de réseaux nécessaires.
- 



8. MONTANT DE L'ENVELOPPE

Un montant initial de 5000 euros sera versé en début de projet, couvrant les honoraires et les frais liés à la réalisation et l'installation de l'œuvre.

Par la suite un budget maximal pour la mise en oeuvre et réalisation de chaque projet sera de 20 000 euros. Il sera négocié par rapport à la surface de parcelle et le projet artistique à réaliser. Un acompte pourra être demandé sur présentation de justificatifs.

9. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Motivations artistiques (30%).
- Pertinence des orientations (30%).
- Qualité des références artistiques (30%).
- Qualité du dossier (10%).

10. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Phase 1 : Dépôt des dossiers et présélection (9 septembre 2024).
- Phase 2 : Entretien et confirmation des sélectionnés (23 septembre 2024).
- Phase 3 : Remise des parcelles, conception artistique (30 septembre 2024).
- Phase 4 : Conception, livraison et installation des œuvres (selon calendrier opérationnel).

11. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient :

- Le cahier des charges détaillé.
- Une fois sélectionné l'artiste bénéficieras du cahier des charges parcellaires

Pour plus d'informations veuillez prendre contact sur www.vilawt.com

